

## COMMUNE DE CATENAY

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 04 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le jeudi quatre mai à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Norbert CAJOT, Maire.

**Présents :** M. Éric PHILIPPE, M. Jean-Claude FLEURY, M. Alain OLIVIER, M. Didier CUVILLY, Mme Chantal DONCKELE, Mme Isabelle QUINTARD, M. Alain DOUBLET, M. Bertrand RETOUT, Mme Maryse TREHIN, Mme Isabelle LEMERCIER. M. Patrick ROBIN, M. Philippe CAUVILLE, Mme Marie GUENET.

**Absents :** Mme Émilie LEMERCIER

**Procuration :**

Mme Émilie LEMERCIER donne procuration à Mme Isabelle LEMERCIER

**Secrétaire de séance :** Mme Chantal DONCKELE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15

#### **SDE 76 – Projet enfouissement rue Saint-Clair**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **Projet-Eff+EP-2017-0-76163-7477** et désigné « rue Saint-Clair (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 254 562,79 € TTC et pour le lequel la commune participera à hauteur de 77 995,36 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant de 77 995,36 € TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer les travaux à partir du mois de mars 2018 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

#### **SDE 76 – Projet poteau carrefour rue Saint-Clair/route de la Forge**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **Projet-EP-2017-0-76163-7475** et désigné « Carrefour route de Forge et rue Saint-Clair (version 1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 7 002,62 € TTC et pour le lequel la commune participera à hauteur de 3 340,93 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant de 3 340,93 € TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer les travaux à partir du mois de mars 2018 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

## **Suppression du poste d'adjoint technique**

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,

M. le Maire informe le conseil municipal que compte tenu de l'avancement de grade d'un employé adjoint technique, son poste doit être supprimé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la suppression du poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaires.
- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

## **Création du poste d'adjoint technique principal 2ème classe**

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,

M. le Maire informe le conseil municipal que, suite à l'avancement de grade, le poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe doit être créé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la création du poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaires à compter du 4 mai 2017 ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget au chapitre 012 – Frais de personnel ;
- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

Fait et délibéré ce jour,

Le Maire,  
Norbert CAJOT